

Numéro	DL240506-VS01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Acquisitions	
Objet	Exercice du droit de préférence : acquisition par la commune de diverses parcelles cadastrées en section 66 et 65 situées au lieudit Oberweide	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEUX Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

<small>Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240619-DL240506-VS01-DE Date de réception préfecture : 02/07/2024</small>
--

Numéro	DL240506-VS01	1/2
Matière	3.1.Domaine - Patrimoine – Acquisitions	

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

2. EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE DIVERSES PARCELLES CADASTRÉES EN SECTION 66 et 65 SITUÉES AU LIEUDIT OBERWEIDE

Par courrier avec accusé de réception du 24 avril 2024, l'étude notariale Rasser & Meyer (Geispolsheim) a notifié à la commune la possibilité d'exercer son droit de préférence en vue de l'acquisition de parcelles appartenant à Monsieur Claude MAEHN.

En effet, il s'agit de parcelles boisées contigües à une propriété boisée de la commune qui dispose ainsi du droit de préférence lors de cession de parcelles forestières.

Lesdites parcelles proposées situées en zone N 1 (naturelle) forment un ilot et sont entourées par de bras de l'Ill. Ces dernières sont matérialisées en couleur verte, afin de localisation, sur le plan annexé ; la ville étant propriétaire de la parcelle contigüe voisine cadastrée en section 66 N° 126.

Les parcelles, objet de la présente délibération, cadastrées à Illkirch-Graffenstaden sont désignées ci-dessous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie (en ares)
66	130	Oberweide	7,48
66	131	Oberweide	2,29
66	12	Oberweide	7,20
66	128	Oberweide	1,11
66	127	Oberweide	1,80
65	38	Oberweide	0,15
		TOTAL	20,03

Conformément aux dispositions des articles L331-19 et suivants du Code forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois après notification pour exercer son droit de préférence aux conditions suivantes :

- Prix de vente fixé à 4000 (quatre milles) euros hors frais d'acte (évalués à 755,66 €).
- La SAFER n'exerce pas son droit de préemption.

Numéro	DL240506-VS01	2/2
Matière	3.1.Domaine - Patrimoine – Acquisitions	

- Dès exercice du droit de préférence, l'acte d'acquisition doit intervenir dans un délai de 4 mois à défaut, ce droit sera perdu.

VU les articles L. 331-19 et suivants du Code forestier,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1, L.1311-10 ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2016, n° ECFE1634125A, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes et notamment son article 2 ;

VU la notification de l'étude notariale en date du 24 avril 2024 ;

CONSIDERANT l'opportunité de maîtriser des terrains boisés en possédant des ensembles cohérents pour y mener des actions pour préserver les espaces naturels de bord de rivière

CONSIDERANT la volonté de renaturer les anciens bras morts de l'Ill pour y créer des frayères et zones de reproductions pour batraciens et amphibiens

CONSIDERANT la localisation pertinente des parcelles en pointe au bord de l'Ill,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de décider d'exercer le droit de préférence ;**
- **de décider de l'acquisition des parcelles propriétés de Monsieur Claude MAEHN, aux conditions ci-dessus définies pour une contenance 20,03 ares au prix de 4 000 € (quatre mille euros) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire en vue de procéder à ladite acquisition des parcelles cédées par Claude MAEHN.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240619-DL240506-VS01-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024